

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 26 novembre 2021,  
Secrétaire de séance : Suzanne SAGE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Emmanuelle GRACIA à Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER à Chantal LECOMTE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 211202-04-LEC-**

**VALIDATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE  
DU SERVICE LECTURE PUBLIQUE**

Mme CABON expose :

Vu la délibération n° 170131-18-ADM du 31 janvier 2017,

Le réseau intercommunal de lecture publique est en cours de structuration.

L'intégration d'équipements existants pose la question de l'homogénéisation de fonctionnement des différents sites du Haut Béarn, dans un contexte de relance et de développement de la fréquentation par le public de ces espaces.

Plusieurs sites sont accessibles via des cartes d'abonnés qui sont gratuites.

En Béarn, l'ensemble des bibliothèques sont d'ores et déjà gratuites.

En outre l'analyse statistique a montré une nette corrélation entre la gratuité et l'augmentation de la fréquentation pour les établissements qui ont fini par l'adopter.

Notre stratégie s'inscrit donc dans une démarche active de développement de l'audience de notre réseau, et de conquête de nouveaux publics.

La gratuité constitue un moyen d'action important au moment où le nombre des abonnés est en diminution.

En 2020, la recette liée aux abonnements s'élevait à 11 178,90 €, elle a encore diminué en 2021. Sa collecte impose une complexité administrative qui alourdit grandement la gestion humaine du réseau de lecture publique.

Le partenariat avec la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques est en cours de renouvellement ; nous travaillons à la mutualisation des fonds, ce qui impactera nos dépenses d'acquisitions de documents en nous permettant de compenser ce manque à gagner.

En outre, du fait des interruptions de service dues à la réglementation appliquée aux médiathèques durant la pandémie, il est proposé de différer la validité des abonnements en les prolongeant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'instauration de la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, quels que soient la situation, l'âge et le lieu de résidence,
- **AUTORISE** cette expérimentation pour une durée de 24 mois, qui sera instituée définitivement sous réserve de la validation par le conseil communautaire d'un rapport évaluatif positif,
- **AUTORISE** le Président à lancer les démarches dans la cadre de la réalisation du projet et signer tous documents correspondants,
- **VALIDE** le prolongement de la validité des abonnements actuels jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Océan) is displayed in a stylized blue font.

ID : 064-200067262-20211202-211202\_04\_LEC-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 2 décembre 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY